

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mars 2011

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle

Etaient absents :

MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
ROUYER David
TROCHU Pierre

Ordre du jour :

- **Taux d'imposition 2011**
- **Zones humides : choix du prestataire**
- **Aménagements de sécurité : demande de subvention DGE**
- **Réfection voirie rue du Presbytère**
- **Classement voirie**
- **Columbarium : devis + demande de subvention**
- **Salles de sport : contrôle d'accès**
- **Bâtiments communaux : devis couverture**
- **Acquisition d'un défibrillateur**
- **Divers**

➤ **Taux d'imposition 2011**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2010 par la commune :

Taxe d'Habitation : **12.02 %**
Taxe Foncier bâti : **12.12 %**
Taxe Foncier non bâti : **34.72 %**

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour une augmentation des taux en 2011 ou une reconduction des taux de 2010. Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de 2010, à savoir :

Taxe d'Habitation :	12.02 %
Taxe Foncier bâti :	12.12 %
Taxe Foncier non bâti :	34.72 %

➤ **Zones humides : choix du prestataire**

Monsieur le Maire fait indiquer que dans le cadre de la révision générale du PLU, la commune doit refaire son inventaire des zones humides. En effet les services de l'Etat nous ont fait remarquer que l'inventaire des zones humides annexé au PLU actuel s'avère insuffisant. Une consultation a été lancée le 04 février 2011 pour une remise des offres le 18 février 2011. Trois propositions ont été reçues en mairie :

- Chambre d'Agriculture : 3 768 €HT (coût estimatif)
- Bassin de l'Oust : 6 898 €HT
- D2L : 8 500 €HT

L'offre de la chambre d'agriculture paraît sous estimée notamment en nombre de visites sur le terrain, la chambre d'agriculture prévoit 3 jours de terrains, les autres bureaux prévoyant 18 jours (bassin de l'Oust) et 12 jours (D2L). Le conseil souhaite que cet inventaire soit le plus exhaustif possible.

Le conseil municipal retient l'offre du Bassin de l'Oust pour un montant de 6 898 €HT (8 250 €TTC), demande à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette proposition et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

➤ **Aménagements de sécurité : demande de subvention DGE**

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) concernant les aménagements de sécurité est à solliciter avant le 31 mars 2011 et il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation d'aménagements de sécurité dans le bourg. Le montant prévisionnel des travaux ainsi que la mise en place de deux cinémomètres et indicateurs de vitesse est de 27 622.80 €HT :

- Mise en place de 3 ralentisseurs aux entrées de bourg et devant l'école : 22 657.80 €HT
- Cinémomètres et indicateurs de vitesse : 4 965.00 €HT

Plan de financement :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
TRAVAUX	22 657.80 €HT	DETR	9 668.00
Indicateurs	4 965.00 €HT	Amendes de Police	5 710.00
TOTAL HT	27 622.80 €HT	AUTO FINACEMENT	17 658.87
TOTAL TTC	33 036.87 €TTC		33 036.87

Le Conseil Municipal décide de s'engager sur la réalisation d'aménagements de sécurité pour un montant de 27 622.80 €HT, accepte le plan de financement, décide d'inscrire au budget 2011 les crédits nécessaires à cette réalisation et demande à Monsieur le Maire de solliciter auprès de la Préfecture la DETR pour ces aménagements.

➤ **Réfection voirie rue du Presbytère**

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection de voirie rue du presbytère. Le montant des travaux s'élève à 1 339.52 €TTC (devis POMPEI).

Le conseil municipal décide d'entreprendre les travaux de voirie rue du Presbytère, accepte le devis de l'entreprise POMPEI pour un montant de 1 339.52 €TTC et demande à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce devis.

➤ **Columbarium : devis + demande de subvention**

Monsieur le Maire fait informer que les demandes d'emplacement au columbarium sont de plus en plus nombreuses et que le monument actuel est complet. Monsieur le Maire propose d'acquérir un nouveau monument pour répondre aux demandes. Monsieur le Maire présente au conseil deux propositions de columbarium :

- Marbrerie DEMAY : 4 100.00 €HT (4 903.60 €TTC)

- OGF / Marbrerie HERPEUX : 3 600 €HT (4 305.60 €TTC)

Le conseil municipal retient l'offre de OGF / Marbrerie HERPEUX pour un montant de 3 600 €HT (4 305.60 €TTC), autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

➤ **Salles de sport : contrôle d'accès**

Monsieur le Maire propose au conseil de sécuriser la salle de tennis par la mise en place d'un contrôle d'accès par badge et une gestion informatisée de l'accès. Monsieur le Maire présente au conseil deux propositions :

- Entreprise BODET : 4 317.56 €TTC (avec formation)
- Entreprise CTCAM : 4 707.43 €TTC (sans formation)

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise BODET pour un montant de 4 317.56 €TTC (avec formation) et autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette mise en place.

➤ **Bâtiments communaux** : devis couverture à revoir

➤ **Acquisition d'un défibrillateur** : accord de principe pour l'installation d'un défibrillateur

➤ **Divers**

➤ **Amortissement réseau SDE sur 5 ans (rue de Bléruais)**

Monsieur le Maire expose au conseil que la participation versée au SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) pour les réseaux concédés rue de Bléruais doit être amortie. Le montant à amortir est de 1 649.38 €. Le conseil municipal d'amortir la participation au SDE pour réseaux concédés sur 5 ans.

➤ **DPU : Le Petit Rocher**

Monsieur le Maire présente la demande de Maître PATARD Karine, notaire à SAINT MEENLE GRAND, concernant une déclaration d'intention d'aliéner soumise au Droit de Prémption Urbain (DPU). Il s'agit de la parcelle ZH 74 située dans le périmètre du DPU. Le conseil municipal décide de ne pas préempter la parcelle ZH 74.

➤ **Terrains rue de Bléruais et des Korrigans**

Par délibération en date du 26 octobre 2010 le conseil municipal a fixé le prix des terrains rue de Bléruais et des Korrigans au prix de 38 €TTC le m². Pour les formalités liées aux ventes de ces terrains, Monsieur le Maire propose de mettre ces terrains en vente chez Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU et chez Maître PATARD, notaire à SAINT MEEN LE GRAND.

Le conseil municipal décide de mettre en vente les terrains rue de Bléruais et des Korrigans chez Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU et chez Maître PATARD, notaire à SAINT MEEN LE GRAND et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux ventes des terrains rue de Bléruais et des Korrigans.

➤ **Contrat aidé** : A renouveler si nouveaux financements de la part de l'Etat

➤ **Groupe de travail Ecole** : TROUVE David, MOYNAT Isabelle, TALLEC Christa, TROCHU Pierre